



Colloque INTERNATIONAL

LANGUES d'EUROPE  
ET DE LA  
MÉDITERRANÉE

[HTTP://WWW.PORTAL-LEM.COM](http://www.portal-lem.com)

NICE

31 MARS – 2 AVRIL 2005



# Moniteur des langues européennes : un outil de suivi des pratiques linguistiques en Europe

Ellen FERNHOUT <sup>1</sup>

L'Europe s'unifie de plus en plus, les communications et les voyages par-delà les frontières ne cessent de se multiplier. Nous allons donc évoluer de plus en plus et à tous les niveaux dans des situations qui requièrent des décisions sur l'emploi des langues. Au niveau individuel, je pourrai maintenant par exemple me demander : Est-ce que je prends un cours de français ? Est-ce que j'envoie à ce congrès quelqu'un qui parle le français ? Au niveau de l'organisation des congrès, la question pourra être : quelle langue choisir ? Ou : est-ce qu'on improvise ?

Au niveau d'une nation, ces questions deviennent politiques : quel traitement réservons-nous à notre langue nationale ? Veillons-nous à ce que les citoyens communiquent autant que possible dans leur propre langue ? Agissons-nous en faveur de l'apprentissage de notre langue à l'étranger ? Ou bien veillons-nous à ce qu'un maximum de langues soit enseigné dans notre pays ? À moins que nous ne fassions les deux.

## FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES INSTITUTIONS LINGUISTIQUES NATIONALES

Pratiquement chaque pays dispose d'une institution qui traite ces questions politiques touchant à la langue nationale. Celle pour laquelle je travaille, la *Nederlandse Taalunie*, le fait même dans trois pays. Comme vous savez, le néerlandais est parlé aux Pays-Bas, en Flandre et au Suriname. Les Pays-Bas et la Flandre coopèrent déjà depuis longtemps en matière de politique linguistique. Une coopération qui s'est concrétisée en 1980 par l'instauration de la *Nederlandse Taalunie*.

En coopération avec les institutions comparables d'autres pays européens, la Taalunie a créé en 2003 la fédération que je représente aujourd'hui, à savoir la *Fédération européenne des institutions linguistiques nationales*, <http://www.eurfedling.org/>. Cette *Fédération* rassemble des représentants des institutions linguistiques importantes des États membres de l'Union européenne. Elle compte actuellement des membres issus de 16 pays. Chaque État membre est représenté par une ou deux institutions.

---

1. Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN) ; Nederlandse Taalunie.

Par exemple : l'institution qui représente la France est la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Pour le Royaume-Uni, il s'agit de l'Oxford Dictionary et du British Council. La présidence de l'EFNIL est assurée par le professeur Stickel de l'Institut für Deutsche Sprache.

## OBJECTIFS DE LA FÉDÉRATION

Parmi les principaux objectifs de la *Fédération*, on peut citer la défense de la diversité linguistique et le soutien aux langues nationales et/ou officielles<sup>1</sup> européennes.

À cette fin, la *Fédération* s'attache à la réalisation des points suivants :

- Formulation d'avis en matière de politique linguistique à destination de l'Union Européenne et des États membres ;
- Projets de description et d'analyse de la situation linguistique de l'Union européenne et de son développement à long terme ;
- Analyses scientifiques sur les questions de politique linguistique ;
- Actions de promotion permettant de faire connaître les avantages liés à l'apprentissage des langues et à la diversité linguistique.

## MONITEUR DES LANGUES EUROPÉENNES

La Fédération a lancé en 2003 un projet de *Moniteur des langues européennes*, un outil de suivi des pratiques linguistiques en Europe.

Tous les membres de l'EFNIL participent à des activités en matière de politique et/ou de planification linguistique. En tant qu'élément de base nécessaire à la préparation des politiques, la collecte de données doit être considérée comme ayant une importance primordiale.

À cette fin, la *Fédération* souhaite mettre en place un outil de collecte de données qui servira de base au développement des politiques linguistiques nationales et/ou d'une politique européenne. Le but est de développer un dispositif de monitoring longitudinal pour la situation linguistique de tous les États et sur toutes les langues nationales dans l'UE. Il conviendra d'envisager à l'avenir une extension à d'autres langues utilisées dans l'UE.

Il s'agit en l'occurrence d'un projet qui semble complexe.

Et afin de vérifier cet aspect complexe, la *Fédération* a réalisé une étude de faisabilité sur un an quant à la possibilité d'un moniteur linguistique dans un

---

1. Certaines des institutions membres de la FEILIN soutiennent soit une langue nationale, soit une langue officielle. Et certains pays européens ont une ou plusieurs langues officielles, mais aucune langue nationale et parfois ils ont une langue nationale et une langue officielle.

contexte européen. En 2004, nous avons développé avec succès un moniteur pilote.

#### AGENCEMENT DU MONITEUR

L'étude a porté sur cinq pays, à savoir la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède, autant de pays qui n'ont qu'une langue nationale.

Une commission scientifique composée de 5 experts <sup>1</sup> représentant les cinq pays, la France étant en l'occurrence représentée par Claude Truchot, expert en matière de politique linguistique, a établi un questionnaire portant sur l'emploi ou le statut de la langue nationale dans sept domaines, à savoir :

- Législation : avec des questions telles que « La constitution mentionne-t-elle la langue nationale ? Existe-t-il une loi régissant la langue ? »
- Immigration, citoyenneté, avec des questions telles que « Les nouveaux arrivants doivent-ils passer un examen linguistique ? »
- Langue d'usage dans le système éducatif, avec des questions comme : « combien de programmes de maîtrise sont-ils donnés en anglais dans les universités ? »
- Média. « Combien de programmes dans la langue maternelle, quel taux de musique dans la langue maternelle ? »
- Statut international. Quelles sont les possibilités d'apprentissage de la langue à l'étranger, et les possibilités d'obtenir un diplôme dans la langue ?
- Apprentissage des langues étrangères. Quelles sont les langues obligatoires dans l'enseignement primaire et secondaire ?
- Entreprises : emploi de la langue nationale par rapport à l'anglais, dans le rapport annuel, sur le site Internet, dans les réunions du management.

Il n'a pas été facile d'établir un questionnaire où les questions étaient compréhensibles, univoques, comparables et susceptibles d'une réponse dans tous les cas et pour tous les pays. Après une première diffusion du questionnaire dans les cinq pays, un nombre de questions a dû être adapté, voire même supprimées dans le cas de celle qui portait sur la disponibilité des langues nationales sur Internet. Au final, le questionnaire comportait une trentaine de questions.

Dans chaque pays, la collecte des données a été confiée à un chercheur engagé par l'organisation membre de l'EFNIL. Il y avait donc pour chaque pays un

---

1. Sjaak Kroon (Pays-Bas, président), Britt-Louise Gunnarsson (Suède) ; Claude Truchot (France) ; Ulrich Ammon (Allemagne) ; Augusto Carli et Emilia Calaresu (Italie) ; Ellen Fernhout (coordination du projet).

chercheur et un expert scientifique, et les résultats ont été d'autant meilleurs que leur coopération avec l'institution linguistique était bonne.

#### PROTOTYPE D'UN MONITEUR DES LANGUES EUROPÉENNES

Ces résultats ont servi à élaborer une base de données pour un prototype d'un Moniteur des langues européennes qui compte tous les États membres de l'Union européenne et toutes les langues officielles/nationales. Ce moniteur pilote est disponible sur internet <sup>1</sup>. Chacun peut effectuer une sélection dans les données récoltées.

Pour vous en donner une idée, voici quelques exemples de relevés que vous pouvez composer vous-même :

	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Italie</b>	<b>Pays-Bas</b>	<b>Suède</b>
La constitution mentionne la langue nationale	oui	non	non	non	non
Il y a une loi qui régularise la langue	oui	non	oui	non	non

#### La langue nationale et la loi

	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Italie</b>	<b>Hollande</b>	<b>Suède</b>
Rapport annuel	10	9	10	3	9
Réunions du management	9	9	10	3	4
Le site Internet	8	10	10	2	9
Communication interne	9	9	10	3	Pas de réponse

#### Préférence pour la langue nationale dans les dix plus grandes entreprises

#### CONCLUSIONS

Fin 2004, la Fédération en a tiré les conclusions suivantes :

- La mise en place d'un Moniteur des langues européennes est possible.

1. European Language Monitor [www.europeanlanguagemonitor.org](http://www.europeanlanguagemonitor.org) Pour obtenir le mot de passe vous pouvez vous adresser à Ellen Fernhout.

- Le questionnaire mis au point pour le pilote suffit en grande partie.
- Moyennant quelques ajustements, le questionnaire peut aussi être utilisé pour les pays ayant plus d'une langue nationale et/ou officielle.

On pourrait se demander pourquoi l'EFNIL n'a pas commencé depuis longtemps la mise en œuvre d'un moniteur définitif ? Il y a deux raisons à cela. L'EFNIL est encore dans son processus de consolidation portant sur la mise en place d'un secrétariat et sur l'élaboration d'un budget structurel. L'EFNIL développe bien entendu des initiatives pour obtenir un soutien financier de la Commission européenne, mais le projet ne s'intègre pas encore sans problème dans les programmes européens.

#### COOPÉRATION AVEC LE SITE LEM

En résumé, l'EFNIL est dans une phase d'orientation. C'est avec plaisir que l'EFNIL a pris connaissance de l'organisation de cette conférence à propos du site « Langues d'Europe et de la Méditerranée » (LEM).

Les raisons qui ont poussé l'EFNIL à vous présenter ce projet se rapportent aux principes suivants :

- Si nous développons des initiatives similaires, nous devons au moins connaître nos projets respectifs et tirer des enseignements de nos expériences mutuelles ;
- Si nous mettons en place des initiatives identiques, il serait opportun de réunir nos forces et d'intégrer les projets.
- Le site Internet que la FEILIN souhaite mettre en place, l'ELM, contiendra, une fois qu'il sera prêt, des informations sur l'usage et le statut des langues nationales/officielles de tous les États membres européens<sup>1</sup>. Il s'agira essentiellement de la place occupée par la langue au sein de la législation nationale, de la politique linguistique adoptée par rapport aux immigrés et de l'usage de la langue dans l'enseignement national, les sciences, les médias et la vie économique. Le moniteur ELM est avant tout un instrument au service de la politique linguistique de la Commission européenne et des États membres européens.

Le projet LEM vise en tout premier lieu à donner aux citoyens européens une meilleure idée de la richesse linguistique de l'Europe. C'est un tout autre objectif que celui auquel aspire l'ELM. La FEILIN est néanmoins d'avis que les données qui sont récoltées par le moniteur linguistique européen, ELM, peuvent être intégrées sans aucun problème dans le LEM. Après tout, même pour les citoyens européens, il peut être intéressant de pouvoir comparer l'usage

---

1. Certaines des institutions membres de la FEILIN soutiennent soit une langue nationale, soit une langue officielle. Et certains pays européens ont une ou plusieurs langues officielles, mais aucune langue nationale ou ils ont à la fois une langue nationale et une langue officielle.

des diverses langues nationales/officielles en Europe et la position occupée par ces dernières.

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur une coopération éventuelle ou une intégration de l'ELM et du LEM. L'ELM en est toujours au stade des préparatifs. Tous les moyens de financement nécessaires n'ont pas encore été obtenus et un organisme de gestion doit encore être trouvé. Cela ne change rien au fait qu'il semble intéressant de réfléchir, dès maintenant, sur les possibilités de rendre accessible, via le LEM, les données que la FEILIN souhaite récolter et ce, d'une manière qui soit susceptible d'éveiller l'intérêt du public.

Par ailleurs, la FEILIN pense qu'outre une coopération éventuelle lors de la publication des données en question, il est également possible d'envisager une forme de coopération pendant la collecte de ces données. Pour les besoins de l'ELM, la FEILIN va devoir collecter, de manière périodique, une fois tous les 4 ou 5 ans, des données dans tous les États membres européens. Dans la mesure où des données doivent également être récoltées pour l'ELM, il est intéressant de se demander s'il est judicieux de combiner la collecte périodique de données pour le LEM avec celles devant être faite pour l'ELM.